

L'ESSENTIEL DE LA PRÉVENTION DE LA DÉSINSERTION PROFESSIONNELLE – PDP

QU'EST-CE QUE LA PDP ?

La Prévention de la Désinsertion Professionnelle regroupe l'ensemble des actions et dispositifs d'accompagnement visant à éviter la perte d'emploi d'un salarié. Elle permet :



- > de **repérer précocement les risques liés à la santé et au travail**,
- > d'**agir avant l'inaptitude ou la perte durable d'emploi**,
- > de **préparer la reprise d'activité** dans de bonnes conditions,
- > de **favoriser le maintien en emploi**.

➤ *Tous les salariés en arrêt de travail, avec ou sans reconnaissance de handicap et dont l'état de santé fait peser un risque de désinsertion professionnelle.*

LES ACTEURS DE LA PDP



➤ **Médecin traitant**

Identifie une situation de fragilité médicale, informe et oriente le salarié.

➤ **Médecin du travail**

Évalue l'aptitude du salarié, réalise l'étude de poste et propose les aménagements nécessaires.

➤ **Assurance Maladie :**

- **Médecin conseil** : informe le patient, l'oriente vers les acteurs du maintien dans l'emploi et participe à la mobilisation du dispositif le plus adapté.
- **Service social** : accompagne le salarié vers un retour adapté.
- **Référent PDP** : suit le dossier administratif et les dispositifs.
- **Chargé de la Relation Entreprise** : informe les employeurs sur les dispositifs.

➤ **Service prévention des risques professionnels des Carsat**

Accompagne les entreprises dans la mise en œuvre d'une démarche de prévention des accidents du travail et maladies professionnelles par la formation et le financement d'actions.

➤ **CAP EMPLOI**

Accompagne les salariés en situation de handicap et leurs employeurs vers et dans l'emploi.

➤ **AGEFIPH (Association de Gestion du Fonds pour l'Insertion Professionnelle des Personnes Handicapées)**

Accompagne les employeurs et les salariés en proposant des aides financières et techniques.

➤ **MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées)**

Guichet unique d'information et d'accompagnement global des personnes en situation de handicap.

L'ESSENTIEL DE LA PRÉVENTION DE LA DÉSINSERTION PROFESSIONNELLE – PDP

LES DISPOSITIFS PDP



- > **Rendez-vous de liaison**
Maintenir le lien salarié / employeur, informer sur les droits et dispositifs, évoquer une visite de pré-reprise.
- > **Visite de pré-reprise**
Le médecin du travail peut recommander un aménagement de poste ou du temps de travail, une reconversion professionnelle, une formation adaptée.
- > **Temps partiel thérapeutique**
Reprise progressive de l'activité en tenant compte de l'état de santé.
- > **Essai encadré**
Tester son poste actuel, un poste aménagé, un nouveau poste ou une reconversion.
- > **CRPE (Convention de Rééducation Professionnelle en Entreprise)**
Se réadapter à son ancien poste, apprendre un nouveau métier.

POUR RÉSUMER



La Prévention de la Désinsertion Professionnelle, c'est agir tôt, pour maintenir l'emploi, sécuriser la reprise, éviter la rupture professionnelle.



Si vous identifiez un risque de désinsertion professionnelle chez un salarié, invitez-le à contacter l'Assurance Maladie : **3646**